APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - AVIS DE MARCHÉ (h/f)

Recruteur
Communauté de Communes de Bitche
Secteur d'activité
Culture
Métier
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Localisation
Grand Est
Type de contrat
Annonces de Marchés
Début de parution
19/12/2024
Postuler

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Communauté de Communes du Pays de Bitche –Mise en culture et valorisation patrimoniale et touristique de la Halle Verrière de Meisenthal (57)

La Communauté de communes du Pays de Bitche propose la mise à disposition d'un espace polyvalent historique récemment réhabilité à vocation principalement culturelle en organisant un appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec mise en concurrence. L'immeuble est situé sur la commune de MEISENTHAL – 57.

Il s'agit d'un bâtiment à usage de salles de concerts, d'expositions et de présentations et expérimentations culturelles comprenant :

- en sous-sol : des caves, des espaces de stockage, des toilettes, un studio son, un sas d’accueil et une salle polyvalente
- au rez-de-chaussée : deux salles de concerts, un bar et des espaces de stockage,
- au premier étage : 4 bureaux, des loges artistes et un lieu de catering.
- annexes : terrasse sur cours, parking et quais de déchargement à l’arrière.

La mise à disposition se fera sur une période de 3 ans renouvelable une fois soit un total maximum de 6 ans. La date de début d’occupation souhaitée est le 1er juillet 2025.
L’exploitant s’engage à payer, chaque semestre échu, par terme biannuel une indemnité nette pour l’occupation de la Halle et de ses espaces (proposition à formuler par le candidat) ; ainsi qu’une indemnité minimale d’usage des matériels affectés de quatre mille euros à payer chaque 1 er septembre de chaque année civile.

Si vous êtes intéressés par le présent appel à manifestation d’intérêt, il convient de transmettre
votre candidature au plus tard le 22 janvier 2025 à midi (12h00), conformément aux modalités
indiquées dans le cahier des charges, par voie postale en lettre recommandée avec avis de réception
ou remise directement sur place contre récépissé au siège de la Communauté de Communes.

Le cahier des charges précisant la description de l’immeuble et des biens, la date et durée
d’occupation, les conditions particulières d’occupation, les restrictions à l’occupation, les indemnités
financières, ainsi que les modalités de candidatures et les critères d’évaluation des candidatures, est
téléchargeable via le site internet de la Communauté de Communes (www.cc-paysdebitche.fr). Le cahier des charges est également disponible en format papier au siège de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.
La visite du bien est possible sur rendez-vous pris préalablement auprès de la Communauté de Communes (03.87.96.99.45 ou contact@cc-paysdebitche.fr).